



Charte qualité des « Télé-conseils » établis entre les « parents » et les « psychomotriciens »

Chers Familles Abonnés, Chers Partenaires,

Vous êtes abonnés et inscrits sur l'application GO élan pour accueillir et accompagner les enfants avec bienveillance et professionnalisme.

S'agissant des « télé-conseils »,

Le (la) psychomotricien(ne) partenaire de la SAS GO élan s'engage à :

- Répondre à une demande adressée par une famille si et seulement si le sujet abordé fait partie de ses compétences.
- Répondre à une demande dans les 48h et de donner un jour et un horaire de télé-conseil dans les 7 jours maximum suivant la demande, via une plateforme de visioconférence
- Étudier la demande écrite envoyée par la famille pour préparer le temps de la rencontre en télé-conseil
- Répondre aux familles avec professionnalisme, courtoisie, bienveillance et tact.
- Se former régulièrement aux approches recommandées par l'ARS
- Proposer une rencontre à son cabinet, uniquement en cas de réelle nécessité constatée. Le télé-conseil n'a pas pour objectif de se substituer à une rééducation mais ne se veut absolument pas être un moyen d'amener les abonnés de GO élan à une rééducation psychomotrice
- Ce service sera facturé de façon raisonnable afin de rendre l'accès possible au plus grand nombre ; à titre d'information, notre expérience de 20 ans dans le secteur nous a permis de pratiquer des tarifs de 25€/30 min de conseils
- Informer la SAS GO élan si toutefois, un événement devait être traité par les responsables de l'application

La famille abonnée à l'application GO élan s'engage à

- Envoyer un message suffisamment clair et concis permettant aux partenaires de bien cerner le besoin
- Répondre le plus rapidement à la proposition de rendez-vous faite par le partenaire afin qu'il puisse organiser son planning aisément
- Régler le prix du télé-conseil, selon les conditions établies avec le professionnel (par chèque ou par virement, avant la date du télé conseil)
- Interagir avec courtoisie, bienveillance et adaptation
- Informer la SAS GO élan si toutefois, un événement devait être traité par les responsables de l'application

GO élan se garde le droit de supprimer l'inscription du professionnel et l'abonnement de la famille, ayant manqué au règlement.

« La société GO élan n'a aucune responsabilité concernant les actes et propos tenus par les professionnels partenaires qui restent seuls responsables de leurs actes sur un plan juridique et pénal. »

Règlement tacitement accepté par les 2 parties pour les « ateliers » réalisés dans le cadre de la mise en relation entre les « abonnés » et les « partenaires » de l'application GO élan Parent-Enfant, mode d'emploi

